

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la **séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances à huis clos situé au 1216 rue Principale, ce deuxième jour de décembre 2020 (02/12/2020) à compter de 14 heures 36 et à laquelle sont présents les membres suivants :

Guy Dessureault Marlène Doucet Robert Tessier
Micheline Demers Gaétan Beauchesne

Absents :
Lucie Geoffrion Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Sylvie Genois, secrétaire- trésorière est aussi présente.

Résolution 2020-12-170 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Micheline Demers et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2020.
4. Calendrier des séances du conseil année 2021.
5. Présentation des comptes.
6. Formation sur la Loi 48 de PG Solutions.
7. Nomination de Pierre Beauséjour comme directeur général adjoint.
8. Support financier pour Mont Mékinac.
9. Adoption des prévisions budgétaires - Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice.
10. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment -Permis.
11. Demande de dérogation mineure pour le lot #5 853 890, route Ducharme.
12. Demande de Claire Larivière - Radiation d'une servitude de droit de passage.
13. Demande de Daniel Rocheleau - Subvention déneigement (Terrasse Mékinac).
14. Demande de Julie Lefebvre pour la garde de ses animaux.
15. Soumission Réseau Velox pour le remplacement de l'ordinateur portable de Michel Lapointe.
16. Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.
17. Congé des Fêtes.
18. Varia :
 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.
19. Demande augmentation salariale de Ninon Fortier.
20. Registraire des entreprises - Déclaration annuelle OTJ.
21. Période de questions.
22. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-171 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 novembre 2020

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Micheline Demers et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 novembre 2020 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-172 Calendrier des séances du conseil année 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Marlène Doucet et résolu ce qui suit que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le **mercredi** et débuteront à **19h** :

13 janvier (2^e mercredi du mois) 07 juillet

03 février 04 août

03 mars 1^{er} septembre

07 avril 06 octobre

05 mai 17 novembre (3^e mercredi du mois)

02 juin 1^{er} décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-173 Présentations des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de novembre 2020 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu que des comptes au montant 70 000.45 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 70 000.45 \$ sont disponible en date du 02 décembre 2020.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

Résolution 2020-12-174 Formation sur la Loi 48 de PG Solutions

Il est proposé par Micheline Demers appuyé par Marlène Doucet et résolu ce qui suit :

- d'autoriser Sylvie Genois à s'inscrire à la formation « Loi 48 » de PG Solutions sur le web;
- d'autoriser le paiement du coût d'inscription au montant de 125\$.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-175 Nomination de Pierre Beauséjour comme directeur général adjoint

ATTENDU qu'une entente entre la municipalité de Grandes-Piles et la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac pour la tenue d'une étude de fusion de certains services;

ATTENDU qu'une demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour une subvention dans le cadre du volet 4 pour l'étude en question;

ATTENDU que l'étude se tiendra durant l'année 2021 et qu'elle demandera la collaboration des employés des municipalités ainsi que des conseils municipaux;

ATTENDU qu'une des premières actions à prendre pour le début de l'étude sera la nomination des directeurs généraux des municipalités à titre de directeur général adjoint des municipalités participantes afin que les informations nécessaires soient disponibles pour chacune des municipalités.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Marlène Doucet
et résolu ce qui suit :

- que le conseil municipal de Saint-Roch-de-Mékinac nomme Monsieur Pierre Beauséjour, directeur général de la municipalité de Grandes-Piles, pour effectuer avec la directrice générale de Saint-Roch-de-Mékinac l'étude de fusion de services;
- cette nomination se fera à coût nul pour la municipalité.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-176 Support financier pour Mont Mékinac

ATTENDU que conseil municipal de Saint-Roch-de-Mékinac manifeste officiellement son intention de se prévaloir de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales afin d'accorder une aide financière équivalente à la taxe foncière pour une durée de 5 ans à Mont Mékinac.

Il est proposé par Robert Tessier
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu ce qui suit :

- accorder un support financier pour une durée de 5 ans à Mont Mékinac;
- ce support financier sera non-transférable à la revente.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-177 Adoption des prévisions budgétaires - Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Robert Tessier
et résolu d'accepter le budget des prévisions budgétaires 2021 de la Régie des Incendies de la Vallée du St-Maurice :

- 249 342.68 \$ pour les opérations
- 7 000 \$ pour la protection civile
- 15 370 \$ pour les premiers répondants.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-178 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment - Permis

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Marlène Doucet
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de novembre 2020.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-179 Demande de dérogation mineure pour le lot #5 853 890, route Ducharme

ATTENDU qu'une résolution #2020-10-151 autorise le projet de lotissement K-12856 daté du 18 décembre 2018, à la condition que le chemin projeté ait une largeur de 15 m;

ATTENDU qu'une résolution #2020-10-151 autorise le projet de lotissement K-12856 daté du 18 décembre 2018, à la condition que le chemin privé soit cadastré indépendamment des terrains;

ATTENDU qu'une résolution #2020-10-151 autorise le projet de lotissement K-12856 daté du 18 décembre 2018, à la condition que la construction d'un bâtiment principal, la construction d'une installation septique ainsi que l'installation de l'eau potable respectent les distances selon le règlement de zonage #2015-07-003, le règlement sur l'évacuation et traitement des eaux usées pour les résidences isolées (Q-2, r.22) et le règlement sur le prélèvement d'eau et leur protection (Q-2, r.35.2);

ATTENDU qu'il y a une partie de terrain occupée par un milieu humide;

ATTENDU que les demandeurs ont eu l'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MEDLCC) pour construire un chemin dans un milieu humide.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Micheline Demers d'accepter la dérogation du projet de lotissement Dossier K-12856, minute 4630, daté du 28 octobre 2020 pour la création des 5 lots.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-180 Demande de Claire Larivière - Radiation d'une servitude de droit de passage

ATTENDU la demande de Claire Larivière pour une radiation de servitude du droit de passage à pied sur le terrain acheté par la municipalité au 1465 Chemin du Val-Mékinac;

ATTENDU que cette servitude de droit de passage n'a jamais été utilisée selon Madame Claire Larivière.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Micheline Demers et résolu ce qui suit :

- la municipalité demande à Madame Claire Larivière de fournir la preuve de cette servitude;
- la municipalité demande également à Madame Claire Larivière que sa demande soit clarifiée et justifiée.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-181 Demande de Daniel Rocheleau - Subvention déneigement (Terrasse Mékinac)

ATTENDU la demande de Daniel Rocheleau en date du 1^{er} décembre 2020, à savoir s'il y a possibilité pour la municipalité d'obtenir une subvention pour le déneigement d'un chemin privé au kilomètre 29.

Il est proposé par Marlène Doucet appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu ce qui suit :

- la municipalité demande à Daniel Rocheleau de fournir plus de détails concernant sa demande.

-Adoptée-

Résolution 2020-12 -182 Demande de Julie Lefebvre pour la garde de ses animaux

ATTENDU la demande de Julie Lefebvre en date du 27 novembre 2020 concernant le droit de garder ses 5 chiens;

ATTENDU que selon Julie Lefebvre, dans le règlement de 2008 à 2020 il n'y avait aucune disposition particulière relativement aux nombres d'animaux;

ATTENDU que depuis 1990 le règlement numéro 90-09-05 spécifie que le nombre de chiens autorisés dans le centre urbain est de deux (2) et que depuis le nombre de chiens autorisés n'a jamais augmenté.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Robert Tessier
et résolu ce qui suit :

- la municipalité refuse la demande de Julie Lefebvre pour la garde de ses 5 chiens;
- autoriser Véronique Baril, inspectrice en environnement et bâtiment, à faire parvenir la réglementation sur les animaux à Julie Lefebvre.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-183 Soumission Réseau Velox pour le remplacement de l'ordinateur portable de Michel Lapointe

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu d'accepter l'estimation no 1211 de Réseau Velox pour l'achat d'un ordinateur portable HP au coût de 885 \$ taxes en sus, livraison et transfert de données en sus.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-184 Travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU que la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA), Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition Micheline Demers, appuyée par Gaétan Beauchesne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, approuve les dépenses de 10 000 \$ dans le dossier 00029276-1 - 35045 (4) - 2020-06-02-38, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-185 Congé des Fêtes

Il est proposé par Robert Tessier
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2020 au 03 janvier 2021 inclusivement.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-186 Demande augmentation salariale de Ninon Fortier

ATTENDU la demande de Ninon Fortier d'augmenter son taux horaire à 21 \$ pour une augmentation salariale de 4%;

ATTENDU que Ninon Fortier demande que les heures de travail (35 heures) soient réparties sur 4 jours.

Il est proposé par Micheline Demers appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu ce qui suit :

- d'accorder une augmentation salariale de 2.5 %;
- d'accorder que les heures de travail (35 heures) soient effectuées sur 4 jours.

-Adoptée-

Résolution 2020-12-187 Registraire des entreprises - Déclaration annuelle OTJ

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Robert Tessier et résolu d'autoriser le paiement de 55.80 \$ pour la déclaration annuelle de l'Organisation des terrains de jeux et de loisirs de St-Roch-de-Mékinac (OTJ).

-Adoptée-

Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Marlène Doucet, Robert Tessier et Serge Trudel.

La levée de l'assemblée est proposée par Micheline Demers, appuyé par Robert Tessier. Il est 14 heures 45.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».